

Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'un terrain communautaire dans le cadre d'un titre constitutif de droits réels sur le domaine privé

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

4 rue du Colonel Arnaud BELTRAME

14210 EVRECY

contact@vallees-oren-odon.fr

02.31.73.11.98

Toute question relative à la consultation sera adressée soit, prioritairement, sur le site <https://demat.centraledesmarches.com/soit>, exceptionnellement, par courriel à l'adresse ci-dessus. Les réponses seront apportées publiquement sur le site <https://demat.centraledesmarches.com/>

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Il a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée (SAS EVOO) qui se propose de développer un projet de production d'énergie renouvelable par méthanisation agricole pour partie sur les parcelles ZAB 0248 et ZB 0249 propriétés de la Communauté de Communes Vallées Orne Odon.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt. Il est ici précisé que les parcelles précitées relèvent du domaine privé de la Communauté de Communes.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU TITRE D'OCCUPATION PROJETE :

Le bail emphytéotique conclu sous sera constitutif de droits réels.

Une redevance sera perçue en contrepartie du titre d'occupation.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt, en ce qu'il constitue une procédure d'information en vue de l'attribution d'un titre d'occupation du domaine privé et non un marché public, ne prévoit pas de contrepartie financière. Par conséquent, aucune aide financière ou subvention ne sera attribuée par la Communauté de Communes dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les coûts d'aménagement et construction nécessaires au déploiement du projet seront intégralement supportés par l'opérateur en charge de la réalisation du projet qui fera son affaire de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation.

Le bail emphytéotique sera signé pour une période suffisante au regard des investissements à réaliser. A titre indicatif, le projet proposé par EVOO porterait sur une durée de 99 ans (travaux et exploitation). A l'issue de cette période la Communauté de Communes récupérera gratuitement et sans frais l'ensemble des droits sur ces parcelles ainsi que la propriété des travaux et améliorations réalisés par l'occupant durant son titre.

Le candidat doit prendre en considération la durée de l'occupation proposée et les contraintes que cela induit en matière d'investissement. Le candidat reste seul responsable de l'exploitation de l'activité qui est exercée à ses risques et périls. L'amortissement des investissements doit être réalisé sur cette durée d'exploitation et le demandeur, dûment informé, s'engage à ne pas porter réclamation sur ce point.

SECTION IV – DEROULEMENT DE L'APPEL A MANIFESTION D'INTERET

L'appel à initiatives privées se déroule comme suit :

Le 17 mai 2024 12h (délai de rigueur) : date limite de réception des dossiers de réponse par les opérateurs pour faire connaître leurs projets concrets.

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...) ;
- Une présentation détaillée du projet sur les surfaces concernées dans le respect des conditions exposées dans le présent avis (nature des activités, investissements éventuels ...)
- Un extrait K-Bis de l'opérateur intéressé si ce document est disponible eu égard au statut du candidat ;
- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt.

Le pli devra porter la mention « **MIS – Appel à candidatures** ».

Les personnes intéressées devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente impérativement par voie électronique:

- La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://demat.centraledesmarches.com/>

- Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à la direction des achats de Sorbonne Université (point de contact). Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Communauté de Communes traitera directement de l'autorisation d'occupation des surfaces ci-dessus décrites avec la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt. Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les surfaces dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt, les informant des modalités précises de la sélection préalable qui sera menée par Sorbonne Université, et du contenu des propositions à remettre.